



Résidence La Sousto

64 chemin des Violettes – 84150 VIOLES

Tél. 04 90 70 99 00

Sousto-violes@ehpad-sedna.fr

Tarifs applicables à partir du **01/01/2022**

2022 - Tarifs afférents aux prestations Hébergement – Tarif Socle*

* au titre du décret n° 2015-1868, le Tarif Socle comprend les prestations : d'administration générale, d'accueil hôtelier, de restauration, de blanchissage (hors entretien du linge des résidents) et d'animation de la vie sociale.

Chambres individuelles

Essentielle	72.50 € / jour	Chambres 113, 114, 115, 116, 117, 118
Confort	81.50 € / jour	Chambres 301, 303, 304, 306, 307, 308, 310, 311, 313
Confort avec balcon	83.50 € / jour	Chambres 109, 302, 305, 309, 312
Studio individuel avec balcon	88 € / jour	Studios 01, 06, 07, 09, 11, 12, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 109, 110, 111, 112, 201, 202, 203
Suite Montmirail climatisée	94 € / jour	Studios 02, 03, 05, 204, 205, 207, 208

Chambres doubles

Studio pour un couple (par personne) 67.50 € / jour Studios 04, 08, 10 108, 206

Tarifs spécifiques

Chambre individuelle + de 60 ans 56€ / jour
Chambre double + de 60 ans 54.50 €/ jour

Tarifs afférents à la Dépendance* - Arrêté du 21/12/2021

GIR 1 et 2	20.53 € / jour
GIR 3 et 4	13.03 € / jour
GIR 5 et 6	5.53 € / jour

* Le tarif dépendance est fixé par arrêté du Conseil Départemental. L'APA (Aide Personnalisée d'Autonomie) est calculée à partir du degré de perte d'autonomie et des ressources du bénéficiaire. Le GIR 5-6 est toujours à la charge du résident.

Tarifs afférents aux prestations personnelles Hébergement (non compris dans le tarif socle)

Entretien linge personnel : 90 € / mois

Tarifs afférents aux services optionnels à la carte (non compris dans le tarif socle)

Coiffeur Voir tarifs affichés
Pédicure Voir tarifs affichés
Tarification à la minute Voir tarifs affichés
Repas invité 10 €
Supplément repas en chambre pour convenance personnelle 4 € / repas

Réservation et admission

Le dépôt de garantie sera encaissé et restitué à la fin du séjour (dans un délai d'un mois, voir conditions du contrat d'hébergement).

Les tarifs s'entendent toutes taxes comprises, au taux en vigueur.

En cas d'absence de plus de 72 heures pour convenances personnelles	Minoration du tarif hébergement d'un montant forfaitaire correspondant aux charges variables à la restauration et à l'hôtellerie 4.96 € TTC
En cas d'absence de plus de 72 heures pour hospitalisation	Minoration du tarif hébergement d'un montant forfaitaire correspondant au forfait journalier soit 20 € TTC dans un service de médecine ou de chirurgie et 15 € TTC dans un service de psychiatrie